

Israël frappe près de Beyrouth

- Une voiture piégée fait quatre morts dans le Sud
- Tsahal ratisse des quartiers entiers de Tyr



Téléphoto AP

Des secouristes tentent de dégager le corps d'une victime du bombardement israélien d'un édifice du Parti socialiste druze (PSP) à Chemlane, à 15 km au sud-est de Beyrouth. L'édifice de deux étages abritait une base palestinienne, selon Israël.

BEYROUTH (AFP, AP, Reuter) — Attaques et attentats se sont multipliés hier au Liban. L'aviation israélienne a bombardé un immeuble abritant des feddayne près de Beyrouth. L'armée israélienne a lancé une vaste opération de ratisage dans le port de Tyr (Sud-Liban). Et un attentat à la voiture piégée a coûté la vie à quatre personnes, dont deux soldats israéliens.

Pour la première fois depuis le retrait israélien de la montagne druze en septembre 1983, des avions israéliens ont bombardé Chemlane, à 15 km à peine au sud-est de Beyrouth. L'aviation a pilonné un immeuble du Parti socialiste progressiste (PSP, druze) de M. Walid Joubilatt, immeuble utilisé par des combattants palestiniens.

Ce raid a fait deux morts dans les rangs du PSP, selon une source de ce parti. Quatre combattants palestiniens ont également été tués dans ce bombardement, selon des témoins. À Damas, un porte-parole du Front de lutte populaire palestinien (FLPP, prosyrien) a qualifié cette attaque de « réaction hystérique à l'assassinat d'un militaire israélien », samedi dernier en Cisjordanie.

Dans le sud du pays, une importante unité de l'armée israélienne, composée de 40 transports de troupes et de chars, a pénétré hier dans la vieille ville de Tyr, isolant des quartiers entiers et coupant toutes les routes menant à la ville.

Tous les commerces ont été fermés tandis que les soldats israéliens fouillaient les immeubles de l'ancienne ville et interrogeaient des centaines de personnes. L'opération a pris fin en milieu d'après-midi. Une vingtaine de personnes, yeux bandés et mains liées, ont été emmenées à bord de voitures des services de renseignements israéliens, indique-t-on de même source.

À Beyrouth, le secrétaire général-adjoint de l'ONU pour les affaires politiques, M. Brian Urquhart, a abordé avec le premier ministre libanais, M. Rachid Karamé, la question du renouvellement du mandat de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban).

À l'issue de leur entretien, le premier ministre Karamé a indiqué que M. Urquhart l'avait informé de l'accord du gouvernement israélien concernant ce renouvellement mais du refus israélien d'accepter le déploiement des Casques bleus jusqu'à la frontière internationale. Un tel déploiement est prévu par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies depuis 1978.

Israël est hostile à la présence de la FINUL dans la zone tampon que l'État hébreu souhaite établir au nord de sa frontière internationale pour des raisons de sécurité.

M. Karamé s'est également élevé devant l'émissaire de l'ONU contre le transfert en Israël de plus d'un millier de prisonniers, libanais chiites pour la plupart.

M. Karamé, qui estime que ce transfert viole le droit international, a menacé de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

(À Genève, Israël a défendu hier, Voir page 10: Israël)



Photolaser AP

Une militante du Front national de la résistance libanaise, Sana Youssef Nheyti, âgée de 17 ans, était au volant de la voiture piégée qui a coûté la vie hier à quatre personnes, dont deux soldats israéliens, au Sud-Liban. Avant sa mort, la jeune militante s'était dite prête au martyre dans une entrevue à la télévision libanaise.

LA PROMESSE D'OUVERTURE DU MARCHÉ JAPONAIS

Washington est satisfait mais

Ottawa reste prudent

(D'après AFP et PC) — Pendant qu'à Ottawa, le gouvernement canadien réagissait avec prudence, laissant savoir qu'il faudrait du temps avant d'en mesurer les effets, la Maison-Blanche a exprimé hier sa satisfaction après les promesses d'ouverture du marché japonais formulées par le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone, tout en soulignant l'urgence de progrès concrets dans les négociations commerciales en cours entre Washington et Tokyo.

Le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Donald Regan, qui accompagne le président américain Ronald Reagan en Californie, a qualifié de sans précédent l'appel lancé par M. Nakasone à la télévision pour que les Japonais achètent davantage de produits américains.

M. Regan a indiqué que, bien que

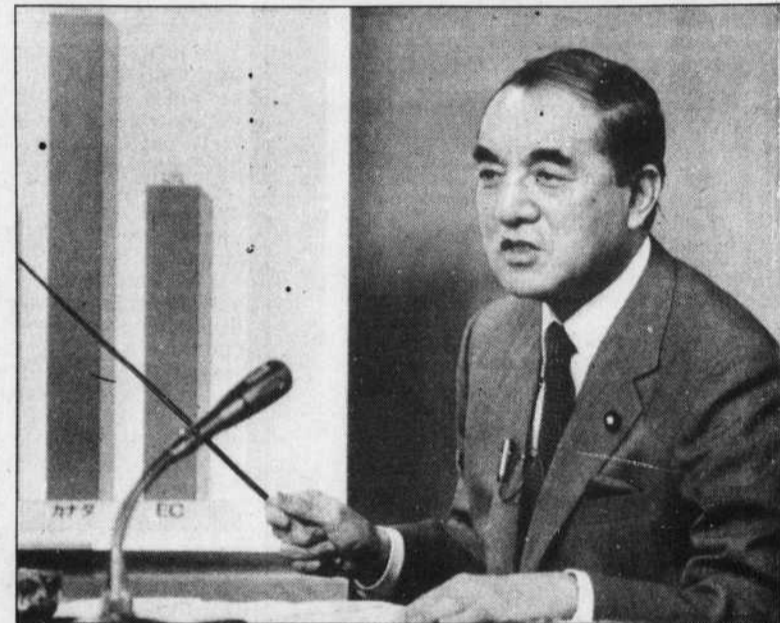
les décisions annoncées par Tokyo apportent peu de nouvelles mesures immédiates, le gouvernement américain applaudit le leadership du premier ministre japonais.

Ottawa, au ministère du Commerce extérieur, on indiquait hier que le programme a été adopté par le Japon pour abaisser ses barrières tarifaires « semble être positif » mais qu'il faudra attendre quelque temps pour voir comment il bénéficiera à nos exportations.

Un haut fonctionnaire a déclaré que des spécialistes du ministère étaient en train d'examiner les mesures prises par le Japon et qu'il faudrait un ou deux jours avant de comprendre clairement comment elles seront appliquées.

Comme il le fait chaque année, à l'approche des grandes échéances in-

Voir page 10: Washington



Téléphoto AP

Maniant baguette et tableaux, le premier ministre Yasuhiro Nakasone s'est adressé directement au public japonais par la télévision.

L'écologiste Pierre Dansereau reçoit l'un des 4 prix Killam

ANDRÉ BOUTHILLIER

L'écologiste Pierre Dansereau a reçu hier l'un des prix Killam de \$50,000 remis chaque année par le Conseil des arts du Canada en reconnaissance de l'excellence d'une carrière de chercheur en sciences naturelles, en sciences de la santé et en génie.

C'est la première fois qu'un francophone du Québec obtient le Prix Killam, créé en 1981 après les legs de fonds au Conseil des arts par feu Mme Dorothy J. Killam. Un chimiste francophone de l'Université de l'Alberta, M. Raymond Lemieux, avait reçu cet honneur en 1982.



Photo Jacques Grenier

Pierre Dansereau: « Poursuivre mes recherches... »

D'autre part, cinq universitaires francophones du Québec sont parmi les 33 hommes et femmes de sciences canadiens qui se partageront cette année \$2 millions en bourses de recherche Killam (moyenne de \$60,000 chacun). Ce sont: Jacques Allard (UQAM), Louise Déchène (McGill), P.A. Crépeau (McGill) et André Joyal (UQAM).

Au cours des quatre années précédentes, le Conseil des arts n'avait choisi qu'un seul francophone sur les 54 boursiers. La raison: les chercheurs québécois ne se sont pas portés candidats.

Principal héros de la journée d'hier, M. Dansereau a accepté le précieux chèque des mains de la présidente du Conseil des arts, Mme Maureen Forrester, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal, où il pilote une vingtaine d'étudiants de maîtrise de l'environnement depuis dix ans.

Mme Forrester a également remis un prix de \$50,000 à deux chercheurs de l'Université McGill, MM. Phil Gold et Raymond N. Yong, ainsi qu'à un mathématicien de l'Université du Manitoba, M. Ralph Gordon Stanton.

Bien connu dans le monde médical, M. Gold a mis au point un test sanguin qui permet de dépister le cancer. Récemment, il a entrepris une étude du syndrome d'immuno-déficience acquise, mieux connu sous l'abréviation de « SIDA ». Pour sa part, M. Yong a acquis une réputation mondiale dans l'étude de la mécanique et des propriétés des sols. Ses recherches ont permis d'améliorer la qualité des constructions de tous genres dans les ré-

Voir page 10: Dansereau

L'accès aux documents des organismes publics

Un départ « lent mais satisfaisant »

GILLES LESAGE

QUEBEC — La loi sur l'accès aux documents administratifs des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est encore peu utilisée: à peine 500 des quelque 3,500 organismes publics ont reçu des demandes de documents ou de renseignements depuis le 1er juillet dernier. Mais elle ne cause pas de difficultés majeures aux 15% d'organismes qui ont reçu des demandes au cours des quatre ou huit premiers mois d'application.

C'est ce que révèle un rapport statistique qui couvre la période du 1er juillet au 31 octobre 1984 pour tous les organismes publics, et la période du 1er juillet 1984 au 28 février 1985 pour les ministères et les organismes gou-

vernementaux.

Le ministre des Communications en tire la conclusion qu'il s'agit d'un départ lent mais satisfaisant. Il songe toutefois à mieux faire connaître les droits que la loi 65 confère aux citoyens. Dans une communication récente, M. Jean-François Bertrand a évoqué une campagne d'information qui ferait la promotion de la loi d'accès, du protecteur du citoyen et de la Commission des droits de la personne. Une somme de \$300,000 à \$400,000 serait consacrée à cette campagne conjointe, tout en tenant compte des caractéristiques de chaque organisme, a précisé le ministre au DEVOIR.

En huit mois, les 23 ministères ont reçu seulement 324 demandes en tout et partout, soit une moyenne de 14 demandes par ministère. Quelque

80% des ces demandes concernent l'accès aux documents, ce qui ne surprend guère: les ministères sont généralement d'importants producteurs de documents. Près de la moitié (47%) des demandes traitées ont conduit à la communication totale ou partielle des documents ou renseignements demandés. Pendant la même période, les organismes gouvernementaux ont été encore moins sollicités, recevant un total de 242 demandes et une moyenne de 3 demandes par organisme. Comme pour les ministères, les demandes portent à 69% sur l'accès à des documents. Le taux d'acceptation est plus élevé et atteint 67%, ce qui dénote une excellente collaboration de la part des organismes publics.

En ce qui concerne les réseaux Voir page 10: Un départ



Jean-François Bertrand: mieux faire connaître la loi 65

La militarisation de l'espace

2.) La « guerre des étoiles » n'est pas pour demain

DANS son discours du 23 mars 1983, le président Reagan présentait l'Initiative de défense stratégique (IDS) comme le système défensif permettant de rendre « obsolète » et impuissante l'arme nucléaire. Pour le président, l'installation d'un bouclier spatial, comportant des systèmes à lasers ou à faisceaux de particules, offrira aux populations une protection contre les missiles nucléaires soviétiques. Ultimement, déclarait-il, « nous partagerons cette technologie avec l'Union soviétique ». Deux ans après, les discours que tient Washington est sensiblement différents. Devant les

JOCELYN COULON
collaboration spéciale

énormes difficultés techniques que rencontrent déjà les scientifiques, on ne parle plus que de protéger les missiles américains contre une attaque et l'idée de se débarrasser des armes nucléaires n'effleure pas la pensée des officiels. Sinon, pourquoi dépenser tant d'argent pour protéger des armes qu'on enlèverait? disent les opposants. Quant à partager la technologie avec Moscou, il n'en est pas question.

Malgré l'opposition grandissante

des scientifiques et de nombreuses personnalités politiques comme l'ancien président Carter, le gouvernement américain a prévu dépenser, d'ici 1989, \$ 26 milliards pour la recherche sur les armes de l'espace. Le projet IDS ira de l'avant, car Washington a déjà indiqué qu'elle n'était pas disposée à le négocier avec Moscou.

L'idée d'utiliser des armes à énergie dirigée pour se défendre existe depuis longtemps. Souvenez-vous: Archimède, en 212 avant J.C., utilisait avec succès des miroirs pour réfléchir, en faisceaux, les rayons du soleil sur les navires romains qui at-

taquaient Syracuse. On doute de la véracité du fait, mais on en parle avec étonnement et curiosité », déclare Jeff Hecht, co-fondateur de la revue américaine *Lasers and Applications* et auteur d'un livre sur les armes à lasers (*Beam Weapons*, Plenum Press 1984). Pour ce chercheur, le projet IDS n'a que très peu de chances de se réaliser et on ne peut en parler qu'en avançant des hypothèses. « Tout cela me semble très éloigné, peut-être dans 40 ou 50 ans. D'ici là, il faudra affronter des difficultés techniques énormes et pratiquement insurmontables. »

Voir page 10: La guerre

VIENT DE PARAÎTRE

LA RUPTURE ENTRE L'ENTREPRISE ET LES HOMMES

Pour répondre aux défis de notre époque, la gestion doit sortir du monde étroit dans lequel elle s'est enfermée et ouvrir des voies pour mieux poser les problèmes auxquels elle se trouve confrontée.

Rédigé par les plus grands spécialistes des Sciences de la vie, il s'adresse à tous les gestionnaires et formateurs à la recherche d'un nouvel humanisme.

437 pages 14,95\$

EN VENTE DANS LES BONNES LIBRAIRIES

QUÉBEC/AMÉRIQUE



450 Sherbrooke est. Bureau 390
Montréal H2L 1J8

Commandes téléphoniques acceptées
(514) 288-2371

LA RUPTURE ENTRE L'ENTREPRISE ET LES HOMMES

Directeur: Jean-François Bertrand
Éditeur: Jean-François Bertrand
Rédacteur en chef: Jean-François Bertrand
Secrétaire: Jean-François Bertrand
Imprimeur: Jean-François Bertrand

QUÉBEC/AMÉRIQUE

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Dansereau

gions arctiques. Déjà détenteur de 11 doctorats honorifiques étrangers et lauréat de plusieurs prix, dont le Prix Marie-Victorin (1983) et le Prix Esdras-Minville (1983), Pierre Dansereau a mérité le Prix Killam pour avoir été un des premiers scientifiques à identifier les liens entre l'environnement et le comportement humain. L'*Encyclopedia Britannica* le présente d'ailleurs comme l'un des fondateurs de l'écologie humaine, la science qui étudie les rapports entre l'homme et la nature. Son livre *La biogéographie: une perspective écologique*, écrit en 1957, contient l'essentiel de sa proposition d'étudier l'environnement sous un angle multidisciplinaire.

Maintenant âgé de 73 ans, à la retraite depuis 10 ans, l'homme de sciences québécois poursuit sans relâche son métier d'écologiste. De retour du nord-est du Brésil, où il a étudié pendant un mois le problème de la sécheresse avec des étudiants brésiliens, il consacre à nouveau son temps à mettre au point un système de cartographie qui sera à la fois « objectif et interprétatif ». « Prise dans le sens écologique, la cartographie n'existe pas encore. Je veux savoir qui ou quoi occupe un espace donné. De la forêt vierge en Afrique à un vieux terrain abandonné dans le Vieux-Québec, contrôlé par les mauvaises herbes. La lecture du paysage est essentielle pour connaître nos vestiges naturels et leur évolution », a expliqué M. Dansereau au DEVOIR avant la cérémonie d'hier.

À ce sujet, dans leurs analyses de l'impact des projets de développement sur l'environnement, les jeunes écologistes prennent comme modèle les études écologiques de la zone de l'aéroport de Mirabel effectuées par le lauréat du Prix Kallam.

Que fera-t-il avec son prix de \$50,000? « Poursuivre mes recherches », répond sans hésiter cet homme dont la moustache le fait ressembler à lord anglais.

Son nouveau prix lui permettra notamment de publier des études environnementales entreprises naguère en Nouvelle-Zélande, en Arctique, en Afrique... « Par exemple, je me suis beaucoup intéressé à la flore des îles. Je suis allé dans les îles Canaries, les Açores pour y faire des études biologiques. Mais je n'ai pas encore eu le temps d'étudier mes travaux... »

◆ La guerre

Le système défensif que sous-tend le projet IDS consisterait à installer sur terre et dans l'espace des systèmes d'armes qui, disposés en couches, auraient pour tâche bien précise de détruire un missile et ses ogives bel les différentes phases d'un vol balistique. Celui-ci prend environ 30 minutes et cela en quatre phases distinctes : lancement du missile qui met de trois à cinq minutes pour sortir de l'atmosphère; déploiement du véhicule transporteur d'ogives qui manœuvre dans l'espace pour larguer ses charges; éjection des ogives qui poursuivent leur course dans l'espace, puis entrent dans la descente vers la terre. Cette phase dure environ de 20 à 25 minutes. Enfin, c'est la rentrée dans l'atmosphère terrestre et l'impact.

Comme les Soviétiques peuvent lancer 1,000 missiles (munis de 10 ogives et 10 leurres chacun), il faudra qu'un premier système de lasers puisse les abattre avant qu'ils n'éjectent les ogives et les leurres qu'ils transportent. Advenant l'échec de cette première défense, un deuxième système aura une vingtaine de minutes pour identifier un maximum de 10,000 ogives sur les 100,000 objets dispersés par le millier de missiles. Un dernier système basé à terre pourra tenter d'abattre les ogives lorsqu'elles entreront dans l'atmosphère. La tâche est titanesque.

« Théoriquement tout est possible. Seulement voilà, les lasers actuels ne sont pas assez puissants pour effectuer les missions prévues par le projet IDS. Dans le cas où il serait possible d'installer des lasers dans l'espace, les rayons qu'ils émettraient ne pourraient pas traverser la couche atmosphérique pour abattre les missiles dans leur phase de lancement », précise Jeff Hecht. En effet, il ne semble pas possible aujourd'hui qu'un rayon laser traverse l'atmosphère sur de longues distances. Cela est dû au fait que le faisceau a de la difficulté à maintenir sa cohérence à cause de la diffraction, c'est-à-dire d'une dispersion de sa puissance. De plus, en entrant dans l'atmosphère, le rayon laser porte l'air à des températures telles qu'il le décompose en gaz ionisés ou plasma qu'il ne peut pas franchir.

Selon le physicien Kosta Tsipis, un système défensif à base de lasers chimiques nécessiterait l'installation d'environ 50 plates-formes spatiales, trois millions de tonnes de produits chimiques et 100,000 volts de la navette spatiale pour transporter le tout dans l'espace. Actuellement, on semble bien maîtriser la technologie des accélérateurs de particules qui pourrait déboucher sur la réalisation de faisceaux de particules. Cependant, un accélérateur spatial pèserait jusqu'à 40,000 tonnes et démanterait 2,000 volts de navette spatiale pour être installé. « On travaille sur les accélérateurs de particules depuis 50 ans et on sait que l'énergie dégagée pourrait détruire une arme. Le grand problème est de maintenir la cohérence du faisceau sur une longue distance, car le champ magnétique de la terre déforme la trajectoire des particules électriquement chargées, faisant perdre de la puis-

sance au faisceau. »

Devant les incertitudes de la technologie des armes à énergie dirigée, le groupe High Frontier du général Daniel Graham propose un système plus conventionnel à déploiement rapide. Selon le général, il s'agirait de placer sur orbite 432 (camions) spatiaux munis chacun de 40 à 45 « véhicules offensifs ». Ces véhicules seraient projetés sur leur cible, provoquant leur destruction par la force de l'impact. Advenant que des ogives réussissent à échapper à ces véhicules et se dirigent vers la terre, le général prévoit l'installation, au sol, de canons tirant rapidement des projectiles pouvant créer un « mur de plomb » autour des cibles attaquées par les ogives. Si le programme est adopté, il pourrait être opérationnel en 1990 au coût de \$40 milliards. « Le Pentagone ne croit pas au déploiement rapide du système et à sa mobilité », dit Jeff Hecht.

M. Ashton B. Carter, physicien au MIT, a rédigé une étude sur la défense spatiale par lasers pour l'Office of Technology Assessment du Congrès américain. Selon le document publié en avril dernier, si les armes à lasers pouvaient être déployées dans l'espace, elles seraient plus efficaces comme armes antisatellites (ASAT) que comme armes antimissiles. M. Carter énumère une longue liste de contre-mesures susceptibles d'être employées par les Soviétiques pour contrer les lasers. Il serait très facile par exemple de semer dans l'espace des mines qui exploseraient près des systèmes lasers. Par ailleurs, quelques minutes avant de lancer ses 1,000 missiles intercontinentaux, l'Union soviétique pourrait faire exploser des engins nucléaires dans l'espace perturbant complètement le système américain de communications.

« Pour moi, le projet de « guerre des étoiles » n'est pas pour demain et je vois mal comment on pourrait le réaliser même au début du prochain siècle », conclut Jeff Hecht.

Demain : Les hésitations du Canada

◆ Un départ

(affaires sociales, éducation, municipalités), la situation est sensiblement différente de celle des organismes centraux. Les demandes, au nombre de 1,046, se répartissent à peu près également entre les deux volets de la loi, d'où une importance accrue à l'accès aux renseignements personnels. Ce qui se comprend aisément: les organismes décentralisés sont plus près des citoyens, et l'on s'adresse généralement à eux pour obtenir des renseignements qui nous concernent. Il faut noter la grande ouverture de ces organismes: plus de 80% des demandes de documents ont été acceptées; la performance atteint 94% pour les demandes de renseignements nominatifs.

De plus, pour l'ensemble des organismes, deux faits ressortent: le délai de 20 jours imparti aux organismes pour répondre aux demandes ne leur pose aucun problème, plus de 4 demandes sur 5 étant traitées à l'intérieur de ce délai; l'obtention de photocopies est le mode de communication privilégié par les demandeurs, ce qui s'observe également dans l'ensemble des activités administratives.

Dans tous les cas, signale M. Bertrand, il s'agit de demandes explicites, formelles, faites dans le contexte de la loi d'accès aux documents des ministères et organismes publics. Ces derniers continuent par ailleurs de répondre aux demandes officieuses, sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à la loi 65, dans la mesure où les documents et renseignements peuvent être communiqués. Selon le ministre, l'application de la loi, en vigueur depuis le 1er juillet dernier, n'a pas bureaucratiquement les relations avec les citoyens. Il est également fier du travail d'implantation effectué par son ministère, ce qui requiert des relations suivies avec les responsables de la loi dans les organismes publics.

Au ministère, on s'interroge toutefois sur le fait que 85% des organismes qui ont répondu à un premier questionnaire n'avaient reçu aucune demande en vertu de la loi pendant les quatre premiers mois. De plus, à part quelques exceptions, la demande est également faible auprès des ministères et organismes, sur une période de huit mois. Il faut quand même tenir compte du fait qu'il s'agit d'une courte période, comprenant au surplus deux mois d'été. Les responsables du rapport statistique, Mmes Maria Sauer et Lucy Wells, estiment donc qu'il est prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit sur l'impact de la loi 65. Elles insistent toutefois sur l'importance déterminante d'une information adéquate sur la loi. Au passage, elles notent que quatre Québécois sur cinq ne connaissent pas encore les services offerts par le Protecteur du citoyen, 15 ans après son entrée en fonction!

Durant les quatre premiers mois d'exercice de la loi, plus de 85% des organismes publics qui ont répondu au questionnaire n'ont reçu aucune demande; les autres 15% se partagent un total de 1,340 demandes.

Quant aux ministères, sur une période de huit mois, ils ont reçu 324 demandes, soit une moyenne de 14 demandes par ministère. A 80%, ces demandes portent sur l'accès aux documents. Près de la moitié des documents ou renseignements personnels demandés ont été communiqués en totalité ou partiellement, mais 39% ont été refusés. A lui seul, le ministère de l'habitation et de la Protection du consommateur a refusé 55 des 77 demandes d'accès à un document; elles portaient toutes sur des rapports d'enquêtes relatives à la construction d'immeubles. Depuis lors, des normes ont été établies et les rapports sont disponibles 30 jours après la conclusion de l'enquête. Ce cas mis à part, le taux de refus baisse à 31%, ce qui représente plus fidèlement la réalité, selon les analystes.

Fait à noter, les citoyens agissant à titre individuel et les avocats représentant un client génèrent 60% des demandes. Les journalistes ne

constituent que 11% de la clientèle. Signalons par ailleurs que le Conseil exécutif, centre névralgique par excellence, a accédé en totalité à 44 des 48 demandes de documents qui lui ont été adressées.

Quant aux 80 (sur 171) organismes gouvernementaux qui ont participé au sondage, ils ont reçu 242 demandes, soit une moyenne de 3 par organisme. Mais 36 d'entre eux n'ont reçu aucune demande. Plus de deux demandes sur trois portent sur l'accès aux documents, et elles sont satisfaites dans la même proportion, en tout ou en partie. Ici, ce sont les entreprises et corporations privées qui, à 30%, génèrent le plus de demandes. Quant aux journalistes, ils n'ont présenté que 2% des demandes. Les demandes les plus nombreuses portent sur des listes de la Régie des rentes et du Service des achats. Quant aux renseignements nominatifs, l'Office du crédit agricole a reçu plusieurs demandes.

D'autre part, un total de 1,046 demandes a été reçu par l'ensemble des organismes des réseaux qui ont répondu au questionnaire, soit une moyenne de 1,3 demande par organisme social, éducatif ou municipal. Ces demandes se partagent à peu près également entre les deux volets de la loi 65. Plus de 80% des demandes de documents ont été satisfaites en tout ou en partie; plus des deux tiers des demandes proviennent de citoyens, d'avocats et de notaires; le ratio de satisfaction est encore plus élevé, 94%, pour l'accès aux renseignements personnels. La participation des journalistes et des entreprises est marginale, à 2% dans chaque cas.

Les analystes du ministère des Communications font valoir en conclusion que les huit premiers mois de la loi 65 se comparent à l'expérience similaire des lois fédérales, du Protecteur du citoyen et de la Commission des droits de la personne du Québec.

◆ Washington

ternationales telles que le sommet des pays industrialisés, le Japon avait dévoilé lundi soir un nouveau programme d'ouverture de son marché, pour désamorcer les critiques de ses principaux partenaires commerciaux.

Mais cette fois, c'est le premier ministre Yasuhiro Nakasone lui-même qui l'a annoncé à la télévision, avant de lancer « un appel à la nation: « Je vous demande à tous d'être réceptifs à l'égard des produits étrangers pour l'enrichissement de votre vie quotidienne. Et j'espère que les milieux d'affaires comprendront pleinement que l'exportation seule ne peut permettre une expansion équilibrée du commerce. »

Faisant allusion aux problèmes intérieurs que pourrait entraîner le processus d'ouverture du marché japonais, M. Nakasone a réaffirmé que le Japon fera tous les efforts pour enlever la tentation protectionniste qui menace le commerce mondial et pour promouvoir un nouveau round de négociations dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

Après les menaces de « guerre commerciale » récemment proférées par certains membres du Congrès américain, le nouveau train de mesures, dont M. Nakasone a précisé qu'il ne s'adressait pas exclusivement aux États-Unis, était attendu avec une attention particulière. Mais, selon les premiers commentaires, il ne garantit nullement la satisfaction des partenaires commerciaux du Japon.

Mais les Canadiens, qui espéraient une élimination prochaine des tarifs douaniers japonais sur les produits forestiers et agricoles canadiens, se sont déçus puisque le programme japonais ne fait aucun cas du Canada.

En effet, le programme annoncé par le premier ministre Nakasone ne fait aucun état des produits forestiers canadiens, rendus inabordable sur le marché japonais en raison de tarifs exorbitants, de même que de certains produits agricoles canadiens qui connaissent le même sort.

Les milieux officiels canadiens faisaient d'ailleurs observer hier que les propositions japonaises sont formulées « en termes très généraux » et ne donnent aucune précision sur les mesures que le gouvernement nippon a l'intention de prendre.

De fait, l'essentiel du dispositif annoncé mardi consiste en orientations à moyen terme. On ne peut donc espérer un renversement de tendance immédiat dans le déséquilibre commercial. (Les États-Unis et la CEE avaient un déficit commercial de \$40 et \$10 milliards respectivement vis-à-vis du Japon en 1984).

Quant aux mesures à court terme sur lesquelles les États-Unis en particulier attendaient des assurances spécifiques, elles étaient acquises depuis plusieurs jours (ouverture du marché des télécommunications, validation des tests pharmaceutiques, acceptation de principe d'une réduction des droits de douane sur le contreplaqué après une période de grâce pour permettre à l'industrie locale de se restructurer).

Face à la pression considérable des États-Unis, certains hauts fonctionnaires japonais avaient laissé entendre que tout ne peut pas être fait en un jour, et qu'il est plus important de considérer la direction prise par le Japon à moyen terme. D'autre part, comme l'a rappelé M. Nakasone lui-même, l'évolution du dollar et des taux d'intérêt américains a joué un rôle non négligeable dans la situation de déséquilibre actuel.

Du côté américain, le secrétaire général de la présidence a exprimé l'espoir hier que le Congrès, qui fait pression sur la Maison-Blanche pour l'obtention de concessions commerciales de la part du Japon, reconnaîtra que des progrès sont en train d'être réalisés. M. Regan a souligné que des mesures concrètes devraient être annoncées par Tokyo d'ici juillet.

Il a reconnu que le déficit commercial de quelque \$5 milliards de dollars par an enregistré par les États-Unis avec le Japon ne s'améliorera pas très vite et que la sur-



Un pilote s'est posé lundi en catastrophe sur une rue de banlieue d'Ottawa. En panne sèche, Ronald Goulet n'a eu d'autre recours que de se glisser sous des fils électriques et de survoler quelques voitures pour éviter l'écrasement.

valuation du dollar était l'un des facteurs de ce déficit.

Si le dollar baisse et si les Japonais ouvrent leur marché, ce déficit pourrait être réduit de moitié en trois ou quatre ans, a-t-il dit en indiquant qu'il s'attendait à une baisse de la devise américaine.

« Nous avons pris des mesures pour réduire notre déficit budgétaire. La combinaison d'une inflation réduite et d'une réduction des dépenses de l'Etat sera enregistrée par les marchés financiers. Dans quelle mesure cela se traduira par une baisse du dollar, nous ne le savons pas, mais un dollar plus faible aidera », a-t-il ajouté.

La Maison-Blanche a souligné que le problème du déficit commercial résultait autant des barrières érigées par le Japon que des attitudes du consommateur japonais. Elle s'est félicitée de la volonté nouvelle exprimée par M. Nakasone de modifier ces comportements.

M. Regan a d'autre part estimé que des progrès significatifs ont été enregistrés dans les négociations bilatérales sur les échanges en matière de télécommunications. Des pourparlers sont également en cours dans les secteurs de l'électronique, des produits forestiers, de l'équipement médical et des produits pharmaceutiques. Des progrès spécifiques et concrets sont nécessaires de façon urgente dans chacun des quatre secteurs en négociation et devraient avoir lieu si les principes énoncés par le premier ministre sont suivis, a encore déclaré le secrétaire général de la Maison-Blanche.

« Il n'y a aucune garantie que la vague de sentiment anti-japonais aux États-Unis va disparaître », souligne pour sa part l'éditorialiste de l'*Asahi Shimbun*: « Le chemin vers la totale élimination des frictions commerciales entre les deux pays est encore long. »

M. Yoshihiro Inayama, président de l'organisation patronale Keidanren, s'est déclaré favorable aux mesures gouvernementales, sans pour autant considérer qu'elles vont régler les contentieux commerciaux qui opposent le Japon non seulement aux États-Unis, mais à l'Europe et aux pays d'Asie.

A court terme toutefois, il semble que le Japon sera en meilleure posture pour affronter la réunion interministérielle de l'OCDE à Paris les 11 et 12 avril, et le sommet des pays industrialisés de Bonn du 2 au 4 mai, selon les observateurs.

◆ Israël

dans un communiqué, le transfert des prisonniers, en soulignant que seuls ceux ayant du « sang sur les mains » avaient été transférés du camp d'Ansar. La mission israélienne à Genève a fait valoir qu'un tel transfert est prévu à l'article 46 de la quatrième convention de Genève « si d'impérieuses raisons militaires l'exigent » et si ce transfert est rendu inévitable pour des « raisons matérielles ».

Un attentat à la voiture suicide à Batei El Shouf, sur la route Batei-Jezzein, à l'est de Saïda, a fait trois morts et deux blessés légers, en plus du conducteur du véhicule décédé dans l'explosion, selon des informations recueillies hier soir à Jérusalem.

Un porte-parole militaire israélien a indiqué que deux soldats israéliens ont été tués et deux autres ont été légèrement blessés dans l'explosion. Un résident druze a également été tué.

Un bilan provisoire communiqué par la police libanaise faisait état de deux soldats tués et de trois autres blessés.

L'attentat a été revendiqué par le Front national de la résistance libanaise. Le correspondant anonyme a affirmé que l'attentat avait fait 50 tués et blessés parmi les forces israéliennes, et avait déclaré que la voiture suicide était conduite par une de ses militantes, Sana Youssef Nheythi, âgée de 17 ans.

Le dernier attentat à la voiture-suicide au Liban remonte au 12 mars dernier. Il avait été revendiqué par la même organisation et avait fait un blessé parmi les forces israéliennes, selon des sources militaires israéliennes. Deux jours avant, une camionnette avait explosé au passage d'un convoi israélien près de la ville-frontière de Metulla, faisant 12 morts et 14 blessés.

Depuis lors, l'armée israélienne a imposé des mesures de sécurité draconiennes, pour empêcher autant que possible ces attaques au Sud-Liban. Elle a interdit notamment la circulation de voitures sans passagers, dans les régions à population

New York: l'essai des wagons Bombardier est temporairement interrompu

NEW YORK (PC) — Le mois dernier, après seulement 21 jours d'une période d'essai qui devait durer un mois, la Direction du transport du New York métropolitain a ordonné le retrait d'une rame de 10 wagons de métro construits par Bombardier Inc.

Cette rame de voitures Bombardier devait permettre à la direction et aux opérateurs du métro de juger si les wagons répondaient à leurs exigences. Il s'agissait en quelque sorte d'échantillons. La compagnie mont-réalaise doit fabriquer et livrer 825 wagons à la Direction du transport de New York, au coût de \$1 milliard.

Or, il semble que les conducteurs aient connu des difficultés avec le mécanisme de freinage des wagons canadiens et la direction cherche à délimiter la source exacte du problème.

Les freins des wagons Bombardier ont été conçus à l'image de ceux existant déjà sur les wagons de fabrication japonaise (Kawasaki), dont certains circulent dans le métro de New York. Les deux ne fonctionnent pas de la même façon. Les conducteurs se sont plaints qu'il leur faut de 100 à 150 pieds de plus pour arrêter avec les wagons de Bombardier.

Mme Hélène Crevier, porte-parole de Bombardier à Montréal, a précisé que la compagnie avait été avertie que la mise à l'essai avait été suspendue le 22 mars, « afin de permettre une vérification du mécanisme des freins » et que les essais devraient reprendre.

Il s'agirait en fait d'un problème d'adaptation, a encore noté Mme Crevier. Lorsque les opérateurs conduisent un wagon Bombardier, ils ne sentent pas la pression s'exerçant lors de l'application des freins comme c'est le cas avec les voitures

japonaises. « Le véritable problème, en est un d'adaptation de la part des opérateurs », a-t-elle affirmé. Et elle a ajouté que Bombardier peut facilement apporter au système de freinage de ses wagons les modifications nécessaires.

« Il ne s'agit pas d'une défictonnalité de construction du wagon », a souligné Mme Crevier.

Un dirigeant du syndicat des opérateurs du métro de New York, M. Martin Bellamy, a pour sa part rapporté qu'on avait averti les opérateurs que les freins des wagons de Bombardier seraient modifiés de manière à ce qu'ils réagissent comme les R62, les freins des wagons de Kawasaki.

Mlle Donna Evans, porte-parole du métro new-yorkais, a reconnu que le problème pouvait être mineur. Elle a rappelé que la direction se montrait extrêmement stricte dans la mise à l'épreuve de nouveaux wagons. Il y a quelques années, elle avait eu une foule de problèmes avec des wagons fabriqués par une société américaine.

Il faudra probablement attendre plusieurs semaines avant que la direction décide de reprendre les essais.

Mme Crevier a par ailleurs noté certains rapports voulant que Bombardier ait déjà un bon nombre de wagons prêts à livrer et ne sache pas où les mettre. Ce n'est pas avant 1986, a-t-elle précisé, que Bombardier fabriquera les wagons à plein rendement; pour le moment, il ne sort qu'un wagon par semaine.

C'est en 1982 que la compagnie mont-réalaise a décroché ce formidable contrat de \$1 milliard, malgré la compétition de plusieurs fabricants américains et l'opposition des syndicats. Selon eux, c'était grâce à l'aide financière du gouvernement canadien que Bombardier avait pu obtenir le contrat.

chite, principaux foyers de résistance anti-israélienne et a considérablement renforcé les contrôles de sécurité à la frontière israélienne.

Les dirigeants politiques et religieux de la communauté chrétienne ont par ailleurs accusé Israël, hier, de tenter de provoquer des affrontements confessionaux au Liban et ont proposé aux responsables de la communauté musulmane une conférence nationale pour tenter de mettre fin à la guerre civile qui dure depuis bientôt 10 ans.

Une cinquantaine de dirigeants politiques et religieux chrétiens se sont réunis hier, à Bkirke, au nord de Beyrouth, afin de formuler une position chrétienne unie par rapport aux récents événements au Liban.

À l'issue de cette conférence de deux heures et demie, un communiqué en dix points a été publié, accusant Israël « de comploter pour la partition du Liban » et soulignant la « nécessité d'une position libanaise unie pour y faire face ».

Les responsables chrétiens ont également réitéré leur soutien au président Amine Gemayel, dont l'autorité a été mise à rude épreuve par le mouvement de dissidence né dans le camp chrétien et mené par Samir Geagea, nouveau chef des Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées).

« Tout le monde doit se rallier autour des institutions gouvernementales et de la légitimité à ce moment critique de notre histoire (...) La légitimité est la seule garantie pour l'existence de tous les citoyens et la préservation de leurs droits », affirme le communiqué qui demande en outre « la fin de la guerre dans tout le pays ».

Le communiqué met l'accent sur les combats de Saïda au Sud-Liban où plus de 50 personnes ont été tuées au cours de combats entre chrétiens et musulmans au cours des 12 derniers jours.

« Nous insistons sur la nécessité d'une fin de l'état de guerre au Liban particulièrement à Saïda », où Israël a « provoqué » les combats, affirme le communiqué. « Tous les miliciens doivent se retirer de la ville et l'armée y pénétrer pour y remplir ses devoirs ».

Le communiqué final affirme également que le Liban doit resserrer ses liens avec les pays arabes « et particulièrement ses liens forts avec la Syrie ».

Québécois et culture

QUÉBEC (PC) — Une faible partie de la population, soit moins de 15%, assiste à des concerts ou à des spectacles de danse et il en va de même pour la fréquentation des musées et des galeries d'art qui attirent moins de 25% de la population.

C'est ce que rappelle le ministère des Affaires culturelles dans un document-bilan portant sur son programme d'action, qu'il vient de rendre public.

Alors qu'il retrace ses grandes réalisations au cours de l'année 1983-1984, le ministère brosse un tableau des comportements culturels des Québécois d'après une étude réalisée en 1983 en collaboration avec la Société de développement des industries de la culture et des communications.

En 1979, une enquête similaire avait eu lieu. Il ressort de cette enquête, en comparant les données à quatre ans d'intervalle, que l'évolution des pratiques culturelles, traditionnellement attribuées à l'élite, demeure lente, conditionnée par l'éducation et la scolarisation.

On apprend que presque tous les Québécois de 15 ans et plus regardent la télévision: une majorité (56%) y passent moins de trois heures en moyenne par jour, mais d'autres (43%) y consacrent plus de temps.

On note de plus que 82% des Québécois écoutent régulièrement de la musique et 72% lisent de façon assidue un journal quotidien.

Du côté des sorties culturelles, les pourcentages sont plus faibles, alors que 58% des adultes sont allés au moins une fois au cinéma au cours d'une année, 39% ont assisté à un événement sportif, 35% à un spectacle de musique populaire et, également, 35% sont allés au théâtre.

Ces pourcentages cachent toutefois des différences appréciables entre les groupes d'âge. Les jeunes adultes fréquentent les cinémas et écoutent surtout de la musique populaire, tandis que les personnes âgées se livrent à des activités plus sédentaires et de préférence à domicile.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ Allied vend la moitié de Union Texas pour \$ 1.7 milliard

Le groupe américain Allied Corp. a donné son accord de principe pour la vente de la moitié des actions de sa filiale pétrolière et gazière Union Texas Petroleum Corp.

L'acheteur, un groupe d'investisseurs dirigé par la société financière new-yorkaise Kohlberg Kravis Roberts and Co., comprend plusieurs dirigeants de Union Texas Petroleum et utilise la technique des achats par effet de levier grâce à laquelle le financement de l'achat est garanti par les actifs de la société achetée. Celui-ci versera à la compagnie la somme de \$ 1.7 milliard pour cette acquisition.

■ Multimedia refuse une offre publique d'achat de \$ 1 milliard

Le groupe Multimedia, qui contrôle 13 quotidiens et 30 magazines américains en plus de 5 stations de télévision, plusieurs réseaux de télévision par câbles et 12 stations de radio, vient de rejeter une offre publique d'achat d'un milliard de dollars émanant d'un groupe d'investisseurs dirigé par l'ancien secrétaire au Trésor William Simon.

Il a plutôt donné son accord à une offre d'achat de \$ 890 millions émanant d'un groupe comprenant plusieurs de ses directeurs mais n'incluant pas l'achat de plusieurs journaux, prévu en revanche dans l'offre de M. William Simon.

L'offre en obligations et au comptant, approuvée par le groupe, propose \$ 53.20 par action.

■ Triangle Industries achète National

La société américaine National Can, troisième groupe américain spécialisé dans les boîtes de conserve alimentaires, a accepté d'être achetée par le groupe Triangle Industries, au prix de \$ 42 par action, mettant ainsi fin à une série d'offres d'achat qui avaient profité à plusieurs investisseurs boursiers.

National Can a en effet depuis un an fait successivement l'objet d'offres d'achat émanant du financier Victor Posner, puis de l'investisseur Carl Icahn, du fonds d'investissement des employés du groupe, et enfin de la société Triangle Industries.

■ IBM vend une division de Rolm

IBM, le géant américain de l'informatique, a procédé hier à la vente de la division des ordinateurs militaires de la société d'informatique Rolm Corporation dont elle avait fait l'acquisition à la fin de l'année dernière.

Cette division militaire de Rolm, appelée Mil-Spec, a été vendue pour \$ 100 millions au comptant à la société Loral, spécialiste des équipements informatiques et de télécommunications militaires.

Le département américain de la Justice avait autorisé l'achat de Rolm par IBM à condition que cette dernière société se divestisse de la division Spec-Mil afin de ne pas compromettre la libre concurrence dans le domaine des ordinateurs militaires.

■ Polysar prend le contrôle de Petrosar

Polysar Ltd, premier producteur mondial de caoutchouc et de latex synthétiques, a pris le contrôle absolu de Petrosar Ltd, l'un des plus importants complexes pétrochimiques du Canada. Les deux compagnies sont établies à Sarnia, en Ontario.

Suite à cette transaction, l'intérêt de Polysar dans Petrosar est passé de 40 à 100 %.

Les 60 % d'intérêt qui lui manquaient dans Petrosar étaient détenus à égalité par Canada Development Corp., Union Carbide Canada Ltd et du Pont Canada Inc.

L'acquisition renforce la première place qu'occupe Polysar dans l'industrie pétrochimique mondiale.

■ Nor-Tel met à pied 200 travailleurs

La compagnie Northern Telecom procédera à compter du 22 avril prochain à la mise à pied de quelque 200 travailleurs à son usine d'Aylmer, dans l'Outaouais.

Un porte-parole de l'entreprise, Brian O'Regan a expliqué ces mises à pied par la faiblesse des ventes pour les produits fabriqués à l'usine d'Aylmer.

Cette usine, qui emploie environ 1,000 travailleurs, est spécialisée dans la fabrication de mécanismes de transmission numérique pour de l'équipement de communication.

■ Hydro-Québec s'engage dans la technologie des électrolyseurs

Hydro-Québec vient d'acquiescer une participation de 33 et un tiers pour cent dans Electrolyser Inc., une compagnie formée par la société Electrolyseur et Noranda pour le développement et la mise en marché mondiale d'une technologie avancée d'électrolyseurs de grande puissance destinés à la production d'hydrogène et d'oxygène.

■ Ivaco clôture son émission d'actions et de débentures

Ivaco Inc., a clos son émission d'actions privilégiées échangeables de second rang et de débentures échangeables, qui s'éleva à \$ 191.3 millions.

L'émission a été achetée par McLeod Young Weir Limitée, Gordon Capital Corporation et Nesbitt Thomson Bongard Inc, en vue d'un placement public.

L'émission d'actions privilégiées échangeables de second rang a totalisé \$ 96 millions. Le prix a été fixé à \$ 32.00 par action. Ces actions comportent un dividende cumulatif annuel de 8.5 % pour les cinq premières années.

■ Techmire s'inscrit à la cote de la Bourse de Montréal

Les actions ordinaires de Techmire Ltée sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal et admises à la négociation depuis hier.

L'achat d'actions ordinaires de la compagnie constitue un placement éligible à une déduction de 150 % de leur coût d'acquisition aux fins d'un régime d'épargne-actions en vertu des dispositions actuelles de la loi sur les impôts (Québec).

Les actions ordinaires de la société sont négociées en bourse sous le symbole « TCM » au téléscripteur et les transactions apparaissent dans la presse financière sous le nom abrégé « techmire ».

■ Bevill-Bresler and Schulman recourt à la loi sur les faillites

Un mois après la crise des Caisses d'épargne de l'Ohio, une autre société spécialisée dans les opérations sur les bons d'Etat, cette fois du New Jersey, a dû recourir cette semaine à la Loi sur les faillites, laquelle suspend les poursuites des créanciers pour donner à une société le temps de présenter un plan de redressement financier.

Bevill-Bresler and Schulman semble avoir des problèmes de liquidités: les enquêteurs de la Commission de contrôle des opérations de bourse ont en effet identifié un « trou » de près de \$ 48 millions entre les \$ 426 millions d'accords de rachat de bons fédéraux possédés par la société et les \$ 378.7 millions d'accords de vente de tels bons en sa possession.

La société Aro et la firme Brault, Guy, O'Brien dans l'eau chaude La CVMQ accuse des hommes d'affaires d'avoir fraudé la SDI de \$ 200,000

PAUL DURIVAGE

Des hommes d'affaires sont accusés d'avoir fait un appel public à l'épargne complètement factice, à la faveur du Régime d'épargne-actions du Québec (RÉA), dans le seul but d'obtenir une subvention de \$ 200,000 dans le cadre du Programme d'aide à la capitalisation de la Société de Développement Industriel du Québec (la SDI).

MM. Robert Letellier et André Rhéault de la société Aro Inc., leur courtier Brault, Guy, O'Brien Inc. de Montréal, le député conservateur du comté de Lévis, M. Gabriel Fontaine, et le comptable Jacques Potvin de la société Rouleau Potvin Pellerin, ont tous été mis en accusation par la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) en rapport avec le financement public de \$ 300,000 réalisé en décembre 1983. Des poursuites pénales ont été déposées à cet effet aux greffes de la paix et de la couronne le mois dernier.

« Notre enquête a démontré que le placement était complètement bidon et que le seul but de l'opération était de soutirer un montant appréciable

de la SDI », a expliqué au DEVOIR, Me Jacques Labelle, procureur de la CVMQ.

Selon la preuve établie, la société Aro, de Daveluyville, dans le comté d'Arthabaska, a prêté à des proches les sommes nécessaires à l'achat de ses actions, de telle sorte que le placement ne procurait aucun produit net. Le prospectus déposé à la CVMQ spécifiait au contraire, qu'un produit net de \$ 270,000 servirait à diminuer l'emprunt bancaire pour une partie, et à diminuer le fonds de roulement de l'entreprise, pour l'autre.

La firme Brault, Guy, O'Brien est l'un des principaux intimés pour avoir manqué à ses devoirs de courtier en valeurs mobilières en prêtant son nom à un financement autrement réalisé. Le courtier a touché une commission de \$ 30,000 à titre de preneur ferme. Toutes les actions avaient pourtant déjà été placées par les dirigeants de la compagnie. Brault, Guy O'Brien est aussi accusé d'avoir attesté dans le prospectus que celui-ci ne contenait aucune information fautive ou trompeuse.

M. Fontaine est pour sa part accusé d'avoir fait de la sollicitation

auprès d'un épargnant, sans être inscrit comme courtier. Rejoint par le DEVOIR à son bureau de Charny, le membre de la Chambre des Communes a expliqué qu'il agissait alors en tant que conseiller en administration mandaté à cet effet par les dirigeants de la société Arco, comme c'est d'ailleurs sa profession. Son intervention se serait alors limitée à expliquer les incidences fiscales de ce placement.

Quant à M. Jacques Potvin, comptable agréé, il est accusé d'avoir donné une opinion sans réserve sur les états financiers d'Aro à la suite du placement. Pourtant « ceux-ci étaient faux et trompeurs parce qu'ils ne faisaient aucune mention d'avances consenties durant l'exercice à une personne liée », note la CVMQ dans son rapport hebdomadaire.

Quelque 41 particuliers, presque tous des proches de la compagnie, ont pu acquérir des titres admissibles au RÉA et bénéficier de la déduction fiscale de 150 % de leur coût, avec la complicité d'Arco. On ne sait le sort que leur réservera le fisc québécois.

Selon Me Labelle, c'est le premier cas du genre à être mis en lumière par l'organisme réglementaire de protection des épargnants. Celui-ci a rappelé qu'il est important que les courtiers assument leur pleine responsabilité professionnelle afin d'assurer l'intégrité du marché.

La société Aro fondée en 1967 est présentement en difficultés financières. Elle a réalisé un bénéfice net de \$ 271,000, dont \$ 214,000 provenaient de la subvention extraordinaire de la SDI, au terme de son exercice terminé le 30 avril 1984. Celui-ci faisait suite à deux années consécutives de perte.

La société manufacturière a modifié ses statuts en mai 1983, soit quelques mois avant le financement public, afin de modifier sa structure de capital. Elle pouvait dès lors créer un nombre illimité d'actions ordinaires.

Aro Inc. fabrique des meubles en bois de chêne dans ses usines de Daveluyville. Les mobiliers de salle à manger et de chambre à coucher représentaient la majeure partie de sa production. Elle comptait plus d'une centaine d'employés l'an dernier.

Après quatre années de déficits

LE DEVOIR enregistre des profits

PAUL DURIVAGE

L'éditeur du DEVOIR, M. Jean-Louis Roy a tenu parole en rentabilisant le quotidien montréalais, après quatre années successives de pertes qui avaient fortement ébranlé sa situation financière.

La société éditrice, l'Imprimerie Populaire limitée, a inscrit un bénéfice net de \$ 115,900 au terme de son exercice terminé le 31 décembre 1984. Elle avait essuyé un déficit de \$ 902,800 l'année précédente, dont environ \$ 200,000 provenaient du nettoyage des mauvaises créances. Les revenus de l'entreprise ont augmenté entretemps de 33 % pour se chiffrer à \$ 8.5 millions.

L'adjoint administratif, M. Michel Paradis, a expliqué l'important revirement essentiellement par la croissance des ventes publicitaires. Les recettes tirées de la publicité ont augmenté de 51 % à la faveur d'une majoration de 20 % de la carte de tarifs survenue en janvier 1984, ainsi que d'une augmentation du lignage publicitaire.

Le DEVOIR a complété l'an dernier la réorganisation de son département de la publicité entreprise l'année précédente. Le personnel a en outre été augmenté. Par ailleurs, le quotidien montréalais a maintenant un bureau de représentation publicitaire à Toronto.

Selon M. Paradis toutes les sections du journal ont participé d'é-

gale façon à l'augmentation des ventes. Le cahier quotidien du DEVOIR ÉCONOMIQUE, incorporé au journal depuis un peu moins d'un an, n'a pas eu le temps de faire sentir pleinement son effet, « les agences de publicité avaient déjà planifié leur budget de dépenses pour l'année. Par ailleurs, il faut toujours compter sur un certain délai avant de voir les clients modifier leurs habitudes d'achats publicitaires », a-t-il expliqué.

La situation financière du journal demeure néanmoins précaire avec un déficit accumulé de \$ 744,000 et un fonds de roulement négatif de \$ 781,000 au 31 décembre 1984. Il s'agit néanmoins d'une amélioration sensible à comparer aux chiffres respectifs de \$ 872,000 et \$ 1,755,000 affichés au terme de l'exercice de 1983.

À ce propos, l'Imprimerie Populaire complète présentement un important financement public qui devrait le mettre à l'abri des périodes difficiles. L'offre est faite d'actions privilégiées rachetables et s'adresse aux seuls investisseurs dits « avertis ».

Selon M. Paradis, 80 % de l'objectif de \$ 1.5 million a déjà été atteint alors qu'une dizaine d'investisseurs institutionnels ont manifesté leur intérêt d'acquiescer ces actions. L'offre prend fin le 31 mai prochain. L'Imprimerie populaire tiendra son assemblée générale annuelle le 23 avril.

Mazankowski a commandé une seconde enquête sur le transport ferroviaire

Devant les difficultés auxquelles est confrontée l'industrie ferroviaire canadienne le ministre fédéral des transports, Don Mazankowski, a demandé à la Commission canadienne des transports de tenir une seconde enquête en moins d'un an afin de voir quels seraient les changements à apporter à l'actuelle loi des transports pour permettre à l'industrie de redevenir et demeurer concurrentielle sur le marché nord-américain.

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports a donc débuté hier matin, à Montréal, ses travaux relatifs à la situation de cette industrie à la suite de la déréglementation survenue aux États-Unis en 1982.

Lors des audiences qui se dérouleront dans sept villes canadiennes et prendront fin à Hull, début mai, le comité entendra tant les représentants de l'industrie ferroviaire que les représentants des principaux utilisateurs et des organismes gouvernementaux.

Le rapport d'une première enquête portant sur le trafic transfrontalier a été remis au ministre fédéral des Transports, Don Mazankowski, en janvier dernier. Ce dernier a alors demandé qu'une seconde étude soit effectuée cette fois sur les effets sur le transport domestique et le trafic d'importation et d'exportation au pays (et forcément dans les ports) afin qu'il puisse annoncer au début

de l'été ses intentions relativement aux changements à apporter à la loi canadienne des transports.

Devant le peu de temps mis à leur disposition pour préparer leur intervention devant les commissaires, un seul intervenant, Rand Mattison Distribution Association, s'est présenté hier, aux audiences du complexe Desjardins. Les principaux acteurs du domaine ont fait savoir au comité qu'ils profiteraient des audiences qui se tiendront dans d'autres villes pour faire connaître leur position à ce sujet.

Ainsi, par exemple, tant les gouvernements québécois et ontarien que les représentants des ports de Montréal et Québec et la compagnie Dofasco se présenteront devant les commissaires au centre de conférence de Hull, début mai.

Entretemps, CN et CP Rail, divers gouvernements provinciaux, des commissions portuaires et maritimes, des associations de producteurs (grains, pâtes et papiers) et plusieurs grandes compagnies canadiennes (Stelco, Noranda, Gulf Canada) se seront présentées aux audiences de Halifax, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver.

Selon Peter Schnobb de la Commission canadienne des transports, la présente enquête « est d'autant plus complexe qu'elle touche plusieurs aspects du transport par che-

min de fer ». L'industrie canadienne fait en effet présentement face aux répercussions de la déréglementation américaine. La « Staggers Act », selon Schnobb, est venue altérer « l'harmonie qui régnait entre les deux pays depuis la fin du siècle dernier en regard de la tarification ferroviaire ».

Ainsi, les compagnies américaines ne sont plus tenues de rendre publics leurs tarifs alors qu'au Canada, elles doivent toujours le faire. L'industrie soutient qu'elle ne peut plus compétitivement faire concurrence avec les compagnies américaines sur un continent où les trains ont toujours franchi allégrement les frontières, que ce soit du mid-west américain aux ports canadiens ou des ports canadiens aux marchés américains. Les compagnies canadiennes ne peuvent plus connaître les conditions prévalant sur le marché, étant donné la confidentialité des ententes passées entre expéditeurs et transporteurs aux États Unis.

Le mandat du comité de la CCT se veut très large et traitera de questions qui débordent de loin le simple cadre du secteur ferroviaire local. Le comité étudiera la pertinence de permettre au trafic intérieur de profiter du même traitement que celui dévolu au trafic transfrontalier (dont les tarifs d'une partie du trajet n'ont pas à être déposés). Il se penchera

également sur le transport en haute mer par le biais du trafic d'importation et d'exportation qui, selon certains, devrait du même traitement que le trafic international.

Afin de permettre une meilleure concurrence et un meilleur service, les ports qui sont présentement desservis par une seule compagnie ferroviaire (comme Halifax) voudraient certes que de nouveaux droits de transports soient accordés, question sur laquelle les commissaires devront se pencher.

Au chapitre des tarifs, le comité étudiera la possibilité de permettre la confidentialité des contrats intervenant entre transporteurs et expéditeurs et se penchera sur la pertinence de garantir l'accès aux contrats de transporteurs. Il s'agit en définitive, à la lumière de la conjoncture actuelle, d'évaluer les conséquences de l'obligation de déposer les contrats à la CCT pour approbation.

D'autre part, les travaux du comité devraient permettre de trancher une question pour le moins litigieuse à ce jour dans l'industrie. Celle des rabais que pourraient accorder les compagnies à certains expéditeurs. Cette pratique n'est présentement pas permise, mais on se souvient de la récente décision de la Commission condamnant certains cas où cette pratique avait cours.

9 1/4%

(90 à 119 jours)
Intérêt à l'échéance

DÉPÔT GARANTI TRUST GÉNÉRAL

UN MODE D'ÉPARGNE AVANTAGEUX:

- ✓ sécurité du capital
- ✓ taux d'intérêt plus élevé
- ✓ des intérêts composés annuellement
- ✓ taux d'intérêt garanti
- ✓ choix dans le paiement des intérêts
- ✓ aucun coût

SUCCURSALES: MHI/University: 1100, University, 871-7200 • MHI/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383 • Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265 • Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414 • Lavals Place du Carrefour: 682-3200

CONSEILLERS: MHI/Ahuntsic: 382-9000 • Rive-Sud/Brossard: 462-1880 • Granby: 378-8461 • Val d'Or: 825-8101

Taux Sujets à confirmation

12% 11 1/2% 11%

5 ans Int. an. 3 ans Int. an. 15 mois Int. à l'échéance

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.

En plus de l'électricité, Bourassa veut vendre de l'eau potable aux États-Unis

MAURICE GIRARD

(PC) — En plus de l'aménagement de nouveaux barrages au coût de \$25 milliards, le chef du Parti libéral du Québec croit que le Québec pourrait exploiter la « matière première » servant à la production de l'énergie électrique, l'eau.

Car, faut-il savoir, il n'y a pas que l'hydro-électricité que Robert Bourassa voudrait vendre aux Américains. Dans son livre *L'énergie du Nord, la force du Québec*, qui doit être publié la semaine prochaine aux États-Unis, l'homme politique, qui a troqué son état de chef de parti pour se faire écrivain, rappelle que « l'eau constitue un bien et, comme tous les autres biens, elle peut s'acheter ou se vendre ». La demande en eau potable existe et elle ira en augmentant, prédit-il.

Et, de soutenir le père de la Baie James, « les revenus tirés des exportations d'eau douce pourraient avoir un effet inestimable sur la progression du produit intérieur brut du Québec et du reste du Canada. L'eau douce est appelée à devenir l'une des plus précieuses richesses du globe au cours des prochaines décennies. Et si elle est bien gérée, elle eut constituer une source intarissable dont la demande ne cessera d'augmenter dans l'avenir ».

Le Québec, avance-t-il, pourrait tirer profit de ses immenses réserves d'eau potable (30% du total canadien) en exportant l'eau douce de la Baie James vers les Grands Lacs et en créant par ricochet « des centaines de milliers de nouveaux emplois intéressants pour les Canadiens et les Américains, emplois reliés directement au projet ou encore aux multiples réalisations secondaires qu'il pourrait engendrer ».

Le projet qu'il défend tout au long du chapitre intitulé *L'eau: vie nouvelle qui vient du Nord* reprend une idée lancée dans les années 30 par un ingénieur montréalais, M. Thomas W. Kierans, qui avait baptisé son projet le *GRAND Canal* pour Great Recycling and Northern Development.

En fait, il s'agit de créer un immense réservoir d'eau douce à l'intérieur de la Baie James à partir des eaux de ruissellement de son bassin. Retenue par des digues, l'eau douce se séparerait des eaux salées de la Baie d'Hudson et pourrait être recyclée et acheminée dans les régions où il y a pénurie d'eau potable.

Grâce à un réseau de canaux, qu'on mettrait huit ans à construire au coût de \$5 milliards, l'eau recyclée serait pompée à partir du niveau de la mer jusqu'à une hauteur de 285 mètres au moyen de réservoirs et d'aqueducs en escalier s'étendant sur environ 275 kilomètres à l'intérieur de la vallée de la rivière Harricana.

En empruntant un court canal, l'eau rejoindrait le cours supérieur de la rivière des Outaouais, près de Val d'Or, avant d'atteindre le lac Huron après avoir passé par le lac Nipissing et la rivière French. L'eau douce atteindrait finalement le fleuve Saint-Laurent — « avec le temps, la rivière des Outaouais pourrait servir de voie maritime supplémentaire vers les Grands Lacs ».

Une fois déversée dans les Grands



M. Robert Bourassa et le leader du PLQ à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D. Lévesque.

Lacs, servant au passage de régulateur du niveau des cours d'eau pour éviter les inondations, l'eau douce serait transférée vers l'Ouest du Canada par le truchement de réservoirs, d'aqueducs, de stations de pompage, de centrales et de canaux de drainage (au coût de \$50 millions) et vers les États-Unis par le réseau naturel des lacs et rivières.

Prudent, le chef du PLQ apporte beaucoup de réserves à la réalisation de ce projet, dont la description est « incomplète », et qui pourrait faire face à plusieurs difficultés d'ordre économique, politique et technique, tout en nécessitant la participation de nombreux organismes de chaque côté de la frontière.

« De toute évidence, l'élaboration d'une entente internationale à cet égard exigera énormément de prudence et d'effort. Le projet est beaucoup trop vaste pour être entrepris unilatéralement, mais les avantages réciproques qu'il offre devraient fournir une puissante incitation à la coopération », conclut M. Bourassa qui estime que le projet conjoint pourrait assurer « une coopération et une amitié soutenue entre nos deux pays ».

La semaine dernière, M. Bourassa avait proposé de réaliser, une fois élu à la tête du gouvernement québécois, un projet hydroélectrique encore plus ambitieux que celui de la Baie James.

Ce projet prévoit des investissements de \$25 milliards dans la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et l'exportation éventuelle de 12,000 mégawatts vers les États-Unis. Il faudrait huit ans pour réaliser le premier des deux volets du projet, qui serait financé sur les marchés d'emprunt américains.

Les grandes lignes de ce projet sont aussi décrites dans son livre, *L'énergie du Nord, la force du Québec*, qui sera lancé le 16 avril prochain, à Washington.

« Nous l'avons déjà fait, nous pouvons le refaire », y écrit le chef du Parti libéral du Québec. Dans sa conclusion, M. Bourassa écrit que « le principal obstacle à la

réalisation des projets que je propose dans ce livre sera d'ordre politique ».

Le chef libéral prévoit une hausse de la demande d'électricité dans le Nord-Ouest des États-Unis, en raison de la reprise de l'activité économique et de la croissance de la population. Il se montre en outre confiant de l'attrait des Américains pour l'électricité québécoise, compte tenu des inconvénients que comporte l'utilisation du pétrole, du charbon et du nucléaire.

Les sommes importantes qu'il faudrait réunir pour réaliser le projet seraient obtenues sur les marchés américains. Hydro-Québec, qui assumerait les principaux risques fi-

nanciers en tant que gestionnaire du projet, devrait en échange offrir un contrat ferme, à titre de garantie auprès de ses prêteurs.

Tenant compte du fait que la première phase du projet ne serait pas complétée avant huit ans, M. Bourassa propose dans son livre de mettre au point une formule de paiements anticipés pour les futurs clients américains d'Hydro-Québec.

« Les entreprises d'électricité américaines paieraient une partie des investissements initiaux à l'avance, écrit M. Bourassa. Cela contribuerait à réduire les risques financiers du projet et le prix de vente que devra demander Hydro-Québec aux consommateurs américains ».

La réalisation du projet obligerait le Québec à augmenter considérablement sa capacité de transport d'électricité vers les États-Unis.

M. Bourassa reconnaît que la construction de nouvelles interconnexions poserait certains problèmes, les populations locales ne les accueillant pas facilement.

La mise en chantier du nouveau projet de M. Bourassa entraînerait par ailleurs le report de la phase II de la Baie James, que le chef libéral souhaitait pourtant voir se réaliser, il y a quelque temps, le plus rapidement possible.

La première étape du projet, qui prévoit la production de 8,000 mégawatts, consisterait en la mise en valeur des rivières Nottaway, Broadback et de Rupert, situées au sud des centrales de La Grande.

La seconde serait accomplie dans les régions de la Côte-Nord et du Labrador où, soutient M. Bourassa, « des estimations modérées indiquent que 4,000 mégawatts supplémentaires pourraient être aménagés facilement et économiquement ».

Vendredi, Discovery sera lancée avec un sénateur à son bord

WASHINGTON (AFP) — La navette Discovery reprend du service vendredi, après deux mois et demi d'interruption des missions du cargo de l'espace provoquée par une succession de problèmes techniques.

Le lancement de Discovery, vendredi à 08 h 04 locales, du Cap Canaveral, marquera un anniversaire important puisqu'il interviendra exactement quatre ans après celui de Columbia, la première navette spatiale américaine. Le mois d'avril sera d'ailleurs particulièrement chargé au Cap Canaveral, puisque la 4e et dernière navette de la NASA, Atlantis, y arrivera le samedi 13 sur le dos d'un Boeing 747 spécial et Challenger en sera théoriquement lancée le 29.

Au cours de cette mission, d'une durée prévue de cinq jours et 9 minutes, Discovery déploiera deux satellites de télécommunications: le canadien Telesat-1-A et le Syncom IV-3 pour la marine de guerre américaine. L'un et l'autre seront placés sur des orbites géostationnaires, à 36,000 kilomètres d'altitude, par des moteurs-fusées PAM-D (Payload Assist Module) et UUS (Unique Upper Stage).

Sept astronautes seront à bord de la navette pour ce vol: Karol Bobko, le commandant, Donald Williams, le co-pilote, Margaret Rhea Seddon, Jeffrey Hoffman, David Griggs (spécialistes de mission), Charles Walker et le sénateur républicain de l'Utah Jake Garn.

Cette mission, initialement pro-

grammée pour la fin février avec la navette Challenger, a connu toutes sortes de vicissitudes (retards dans le remplacement de tuiles de protection thermique endommagées, problèmes avec un satellite, etc.) qui ont entraîné le débarquement du Français Patrick Baudry, originalement partie de l'équipage, au profit de Charles Walker, un ingénieur de la firme McDonnell Douglas.

Walker, qui a déjà volé en septembre dernier, poursuivra les expériences dites d'électrophorèse à flot continu (CFES). Celles-ci visent à produire en apesanteur des substances ultra-pures destinées à la fabrication de médicaments révolutionnaires.

Les installations nécessaires à cette CFES étant déjà installées dans la cabine de Discovery, la NASA — en accord avec le CNES (Centre national d'études spatiales, France) — a préféré affecter Patrick Baudry à une autre mission de la navette, dont le lancement est prévu pour le 12 juin prochain.

Jake Garn, qui préside une sous-commission du sénat responsable du budget de l'Agence spatiale américaine (NASA), jouera le rôle d'observateur et participera en outre à divers tests portant sur l'adaptation du corps humain à l'absence de gravité.

Discovery emportera également avec elle une série de jouets, dont un yo-yo, une souris mécanique, un avion en papier, une sorte de mini-jokari et des billes aimantées.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

App./Logements

C.D.N. rue Victoria, haut duplex 6½, cuisine, réfrigérateur, chauffé, foyer, 625\$ libre 1er mai. 283-9316. 16-04-85

COURT TERME, meublé, superbe app. ou maison, tout incl. 3 à 12 mois. Troc-Vacances. 288-4194. 29-04-85

OUTREMONT, haut duplex près Collège Stanislas, 7½, salon avec foyer, cuisine rénovée, 2 s.b., garage, chauffage et eau chaude inclus, 850\$/mois. — 271-8476. 11-04-85

LUXUEUX DUPLEX rénové, 2 c.c., entr. laveuse-sécheuse, chauffage électrique, 4535-4537 Resther, rez de chaussée 5408, 1er étage 5608. — 843-3422 de 18h à 21h. 15-04-85

RUE ST-DENIS près ST-ZOTIQUE, 8 pièces, 2ème étage, libre 1er juillet 500\$/mois 6 p.m. à 10 p.m. — 273-0198. 11-04-85

App./Logements

OUTREMONT rue Québec, près de Laurier, superbe 8½ + 2 pièces finie au sous-sol, meublé ou non, libre 1er juin ou juillet. 279-8151. 15-04-85

APPARTEMENTS SELECTS bâtisse de style avec commodités modernes Côte-Des-Neiges, 4½, 5½, occupation 1er mai, 1er juillet 737-7110. 11-04-85

CENTRE-VILLE Clark-Prince-Arthur près métro, La Cité, luxueux 8½ sur 2 étages, 2 s.b., juillet 850\$/mois 849-3945. 15-04-85

CÔTE DES NEIGES, luxueux 8½ haut duplex coin détaché ensoleillé, garage, près collèges et U de M, 850\$ non chauffé. — 737-5333. 15-04-85

Haut duplex 6½ chauffé, face au Collège Stanislas, cuisine, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle compris, 900\$/mois. Libre 1er juillet 737-4238 ou 271-5673. 13-04-85

App./logements

BEAU 4½, métro Jarry, chauffage électrique, 265\$ mai, références. — 387-8496. 13-04-85

LUXUEUX bas duplex 7 pièces, sous-sol fini, rue Docteur, dernière Hôpital Ste-Justine, équipé, garage, 750\$. 738-4302. 17-04-85

LAURIER-JEANNE MANCE, 3ème, 7, chauffé, eau chaude, 1er mai 435\$, matin, soir 733-5767. 12-04-85

App. à vendre

COTE D'AZUR, Cannes sur mer, 5 min. aéroport Nice, proximité plages, bel appartement 100 m² + 30 m² terrasses, garage et cave, 105 000\$, mobilier et voitures peuvent être cédés. — 487-5379. 15-04-85

Automobiles

AUDI 5000 S 1982, manuelle 5 vitesses, en très bon état, 10 800\$. 479-1919. — 621-0139. 18-04-85

Bureaux à louer

IMMEUBLE DE 3 ÉTAGES rez-de-chaussée, environ 1200 p.c. angle Sherbrooke-Papineau, 6 pièces, 2 s.b., rénové, spacieux, ensoleillé, idéal pour professionnels. 523-6871 de 9h à 15h lundi au jeudi. J.N.O.

BONNES possibilités pour professionnels, 1450 rue Dupont centre-ville de Marieville. — 460-7453, 460-7342. 15-04-85

Deux bureaux, 1855 — 2005. De préférence, organismes socio-culturels, C. Lafrenière, 45 Jarry est, 388-4233. 11-04-85

Chambres à louer

QUÉBEC, grande chambre dans chalet St-Louis, Grande Allée, personne travaillant petit déjeuner. (418) 523-6936. 16-04-85

Commerces à vendre

A saisir! Antilles françaises. Îles des Saintes. Très belle pharmacie à vendre, clientèle acquise, 5 ans de fonctionnement. Information: 286-1010 après 17h. 11-04-85

Cours

Cours correctifs individuels en mathématiques, Géomé à CEGEP 1, Orthopédagogue. Méthode unique. Évaluation logique et mathématiques avant admission. Ph. D. Educ. Exp. 23 ans. Inf.: 389-5001. Recyclage efficace pour adultes. 11-4-85

Condominiums à vendre

APP. DESIGN sur une autre ligne. Faut voir. 5850-54 Place Desjardins, rue paisible et paysagée, grand 3½ et 4½, toilette spacieuse, cuisine fonctionnelle, près de U. de Montréal, hôpital, centre d'achat, métro, service de conciergerie, clientèle choisie, prix 35 000\$ à 59 500\$. Visite libre sur semaine de 16:30 à 19:00, sam., dim. de 13:00 à 16:00. Informations: M. L'Anglais 725-2700 ou 737-2388. 11-04-85

CENTRE-VILLE condo spacieux, salon, salle à manger, foyer, cuisine, dinette, 3 c.c. balcon, stationnement 844-0610. 18-04-85

Condominiums à vendre

C.D.N. grand 4½ (1100 p.c.) Visite libre samedi, dimanche 13h à 16h, semaine sur rendez-vous. 735-5992 ou Mme Pilon 648-8461 poste 401. 11-04-85

OUTREMONT, 1425 ouest, Bernard, app. 3, magnifiques 5½ rénovés à neuf, site enchanteur, 71 250\$ à 75 300\$, visto mer. et dim. incl. 1 hre à 5 hres. P.M. 18-04-85

Copropriétés à vendre

ÉDOUARD-MONPETIT angle MC-KENNA — spacieux 5½ et 7½ 45 000\$ et 55 000\$. Carole Besner 277-9789. 15-04-85

Copropriétés à vendre

OUTREMONT, Bernard/Stuart, très beau 5½, 1er étage — 271-1965. 11-04-85

Divers

Stylos imprimés à vendre, meilleur marché en ville, appeler 345-5530, CANEX ADVERTISING J.N.O.

Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinières, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

Ferme à vendre

ESTRIE 102 acres, montagne, érables, prairie, étang, vieille maison, grange, site magnifique. 35 000\$, après 5% (514) 584-3569. 12-04-85

Hypothèque

Argent à prêter, 1ère et 2ème hypothèque, résidentiel ou commercial, J. Collins, courtier. 931-3184. 25-04-85

Logements demandés

OUTREMONT, 2 adultes professionnels désirent louer maison ou logement spacieux, 1½ s.b., garage. Références. — 739-2649. 15-04-85

Maisons de campagne à vendre

SUTTON canadienne 4 c.c., 2½ s.b., foyer, garage, terrain 3 acres 110 000\$ 274-0997. 11-04-85

Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

Propriétés à louer

ST-HUBERT/CHERRIER, authentique maison victorienne de grand luxe. Salon double, 4 chambres, 2 s.b., terrasse, stationnement. 1er juillet. Sylvie Lafrenière 481-4398. ISABELLE LAFRENIÈRE, courtier 482-1381. 11-04-85

Propriétés à vendre

OUTREMONT, 22 de la Brunante, superbe cottage détaché, parfait état, boiseries, verrière, 3 + 1 c.c., garage, grand jardin, piscine chauffée, 220 000\$. — 739-6728. 13-04-85

ST-LAMBERT impeccable cottage, "Parc Houde", 4 c.c. garage double, foyer, idéal pour recevoir, Huguette L. Godin Montréal Trust Courtier 672-6450, 672-1839. 11-04-85

St-Louis de Terrebonne ouest, 47 900\$, bungalow libre, 60 x 33, 4 chambres, Franklin, garage, b-énergie, terrain paysagé 15 000 p.c., appareils électriques. — 727-4994. 15-04-85

WESTMOUNT, nord Sherbrooke, maison de ville, 3 c.c., stationnement. A voir 145 000\$. Privé — 933-5881. 15-04-85

ROSEMONT Quadruplex + bachelors détachés très propre, grand terrain, bas 8 pièces avec bachelors libres. Cuisine rénovée, armoires chêne, belles boiseries, idéal pour professionnels, site tranquille près services. Pas d'agent 669-0783. 13-04-85

MAISON CANADIENNE, 42' x 24', pièces sur pièces isolées, (unique), 2 foyers: 1 - 11' largeur pierre des champs antique. 2 c.c. spacieuses, vu panoramique dans la montagne. Terrain: 78 000 p.c. Auburn, 129 900\$. Prévoit 1-224-5672 après 17h. 15-04-85

N.D.G., cottage détaché en pierre, garage, magnifique jardin, arbres fruitiers. Immeuble PAL, Courtier 489-1260. 11-04-85

Propriétés à vendre

BROSSARD, place Soulange, condo, 9 pièces, 3 c.c., foyer, sous-sol, garage, prix négociable. Immeubles PAL, Courtier 489-1260. 11-04-85

Société/Loisirs

BUT SÉRIEUX SEULEMENT. Cherchez-vous une personne distinguée, cultivée, de même niveau que vous? Fuyez la solitude. Appelez-nous La Vie à Deux, 287-9759 — 288-4717. 16-04-85

Services professionnels

PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES, épuisés de gérer vos immeubles vous-mêmes? Nous sommes une petite compagnie qui peut vous offrir un service personnalisé 937-6305 jour, 676-0566 soir. 11-04-85

Terrains à vendre

Appel d'offre, 110 acres boisés, CHERTSEY, mise à prix 19 420\$. — 388-0982. 09-05-85

A 1 500 p. de l'autoroute 25, Chertsey, 130 arpents boisés, 45 000\$ (1° p.c.) — 388-0982. 19-04-85

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement

- Qui pontifie.
- Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant. — Revient obligatoirement à.
- Grain farineux, excellent aliment. — Groupe de dialectes romans. — Métal précieux.
- Banarier des Philippines. — Île de l'Atlantique. — Souterrain d'un duché.
- Voisin du poisson-chat. — Petit cube.
- Fleuve côtier, né en France. — Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre.
- Oter l'écale de. — Métal précieux.
- Im portuner. — Brome.
- Ruisselet. — Tromperai.
- Risque. — Première période de l'ère tertiaire.
- Fait quelque chose. — Petite embarcation courte.
- Manque de célérité. — Classe, sélectionne.

Verticalement

- Frappé de paralysie. — Aluminium.
- Mammifère ruminant des régions boréales. — Ensemble de fines gouttelettes maintenues en suspension par les mouvements verticaux de l'air.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

LE DE